

COMPOSITION D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

Johann Chapoutot, Fabrice Grenard, Pascal Ory, Christophe Verneuil, Julie Verlaine

Coefficient : 3 ; durée : 6 heures.

Le sujet proposé était « L'État, acteur social et culturel en Europe occidentale de 1918 à 1989 », complété par une liste d'« indications chronologiques » au nombre de trente-cinq. Une fois de plus, ladite liste répondait à une double intention : libérer le candidat d'une mobilisation excessivement érudite de son savoir factuel (on est bien conscient de la lourdeur des exigences combinées du concours) et, surtout, l'aider à bien délimiter le sujet, donc sa copie. Le jury souhaitait, en effet, tester la capacité du candidat à conceptualiser l'intervention de l'État hors de ses attributions strictement régaliennes, dans un espace-temps favorable à cette intervention –et, en effet, la mise en ordre des facteurs favorisants devait constituer une partie de l'introduction ou de la première partie, ce qui fut rarement le cas-. L'exclusion de la dimension proprement économique –qui devait faire aussi l'objet d'une glose introductive, tout aussi fréquemment absente- visait à concentrer le propos sur une acception à la fois spécifique et élargie (« culturel » : la terminologie apparaît précisément dans les débats politiques dans l'Entre-deux-guerres) du social.

Ajoutons que l'intention seconde du jury était d'amener le candidat à réfléchir sur les limites, crises et contradictions de cette « action », à la lumière à la fois du retour en grâce des thèses et des pratiques dites libérales à la fin de la période –et aussi de l'hypothétique remise en cause, dialectique, de ce retour en grâce dans la conjoncture la plus récente, qui pouvait faire l'objet d'un dégageant in extremis.

Le résultat final établit une moyenne à 6,34 (soit sensiblement moins qu'en 2008, où elle se situait à 7,54), avec un écart type de 3,30 (4,03 en 2008). La relative difficulté –toute conceptuelle- du sujet a, de fait, rempli son objet, qui était –concours oblige- de distinguer nettement un petit groupe de bonnes (notées 10/13) et très bonnes (notées 14/18) copies, respectivement 58 et 24, sur un total de 495 candidats présents au début de l'épreuve.

Le jury a sanctionné les textes truffés de fautes d'orthographe, hélas pas seulement limitées aux noms propres (« chancelier Khol ») et les formulations sacrifiant à la mode des dates transcrites en style informatique (« 10/05/1933 » pour « 10 mai 1933 ») ou franchement

abrégées (« en 33 »). Les problèmes de compléments d'objet ou d'accord entre sujet et verbe sont, comme il se doit, fréquents. Le style oral n'a pas manqué d'indisposer ; une phrase d'apparence anodine comme celle-ci : « conséquence, mise en place d'un front populaire de gauche élu en 1936, présidé par Léon Blum » accumule en fait relâchement du style, impropriété des termes et inexactitude des formules.

On demeure toujours étonné de voir à quel point la plupart des candidats ne savent pas utiliser la chronologie qui leur est libéralement offerte. Si le risque de paraphrase n'est pas toujours évité (caractérisable par l'absence de « valeur ajoutée » aux informations qu'elle fournit), plus nombreux sont les candidats qui ne tirent aucun vrai profit de cette libéralité, qui, par exemple, n'y ont trouvé aucun encouragement à intégrer une perspective géographique large -il n'est pas nécessaire de connaître l'histoire de la Scandinavie pour utiliser l'information sur les accords de Saltsjöbaden-, à s'interroger sur la nature du « culturel » -dont on devine bien qu'il a plongé plus d'un candidat dans une certaine perplexité- ou encore à ne pas sacrifier, une fois de plus, les années les plus récentes. Le nombre des copies qui maltraitent l'orthographe du nom de Jean Vilar laisse perplexe sur la capacité d'attention du candidat moyen en début de concours, tout comme celui de celles qui attribuent le Code de la Famille à Vichy laisse franchement inquiet, même si on en devine le substrat (les « origines républicaines de Vichy »). On s'attendait plus à certaines autres erreurs qui, pour être récurrentes, n'en sont pas moins notables, comme celles -nombreuses- qui se méprennent sur le contenu de la Loi Loucheur ; on s'attendait moins à voir aussi peu glosés le Dopolavoro, l'Organisation des loisirs de 1936 ou la Charte du Travail de 1941.

La copie « bonne ou très bonne » se devait d'interroger avec précision les termes de la question (État, acteur, social, culturel et ses limites spatio-temporelles) et d'annoncer sans lourdeur le plan. Celui-ci pouvait être thématique mais, une fois de plus, ce choix, très minoritaire, s'est révélé la plupart du temps peu convaincant : intelligent, ce type de plan est aussi dangereux -peut-être trop pour une épreuve de concours ?-, ne serait-ce que parce qu'il semble avoir été adopté par ceux des candidats qui, se supposant faibles en histoire, ont espéré compenser leurs lacunes en traitant l'exercice sous un angle socio-philosophico-politique.

On rejette nettement les introductions du style « résumé des chapitres suivants » ; l'idéal, comme toujours, est de concilier problématique et chronologie. On n'insistera jamais assez sur le rappel de ce que le jury n'a pas un seul plan à proposer, qu'il en admet donc au moins deux ou trois, certaines solutions demeurant cependant inadmissibles -telle celle qui fait de la Seconde guerre mondiale une partie en soi-. À l'échelle d'un tel sujet, une

tripartition situant les deux basculements autour, respectivement, de ladite guerre et du début des années 1970 était attendue, avec des effets de « tuilage » rattachant par exemple les rapports Beveridge à la deuxième période même si l'hypothèse de l'Etat fasciste n'est liquidée qu'en 1945, etc. La copie idéale aura pu déployer son argumentation sur un espace géographique qui ne soit pas limité à une confrontation France-Allemagne -ou qui, tout simplement, ne se sera pas concentrée sur la France après 1945- et qui aura, même, posé clairement la question de l'appartenance ou non de pays d'Europe centrale comme la Tchécoslovaquie à l'espace politique « occidental » pendant l'Entre-deux guerres. La difficulté à délimiter la notion d'Europe occidentale avant le « Rideau de fer » faisait partie du sujet et, du coup, de la discrimination entre les bonnes copies et les autres.

Passée l'étape de la conceptualisation du sujet –condition sine qua non d'un questionnement volontairement large, dans l'espace comme dans le temps-, le défaut principal aura, comme l'année dernière, résidé dans la faiblesse des connaissances –donc de la conceptualisation- à partir des années 1970. On devine que le bâclage de ce qui devait nécessairement être une troisième période n'est pas simplement dû au manque de temps. On rejoint ici le vœu présenté par les collègues préparateurs de voir la période chronologique de la question élargie encore vers la fin du XXème siècle, avec maintien de la quadripartition politique/économique/social/culturel –on rappellera que la notion de « relations internationales » ne se limite aucunement à sa dimension politique mais se doit d'intégrer les quatre terrains, qui sont, d'abord, quatre grilles de lecture du même objet : les sociétés humaines-. À cet égard, la médiocrité de l'information sur la dimension culturelle n'a rien pour surprendre. Elle n'en est pas moins condamnable, d'autant plus qu'il est un secteur totalement sinistré –par la curiosité universitaire, d'abord- qui est celui de l'histoire de l'éducation (exemple : à peu près rien sur la Loi Haby) : paradoxe qu'il importerait de méditer.

On conclura, sans grand espoir, expérience faite, d'être jamais bien lu, que le secret d'une évaluation honorable réside dans une lecture méticuleuse des intitulés et des (éventuelles) chronologies, dans l'annonce et le respect d'un plan clair, équilibré dans ses propositions et, sur le fond, dans une capacité à mobiliser l'analyse par facteurs, vecteurs et acteurs, la conclusion permettant d'élargir la perspective aux enjeux récurrents de toutes ces questions, qu'on a la faiblesse de croire d'une actualité constante.